



mon parcours d'assuré

Vous arrivez aux urgences

INFORMATION

Avez-vous pensé à prévenir
vos proches pour votre retour ?

À votre sortie des urgences,
le retour n'est pas remboursé
par l'Assurance Maladie.

**SI VOUS UTILISEZ UN TRANSPORT,
VOUS DEVEZ LE PAYER ET IL N'EST
PAS REMBOURSÉ.**

Aff-Dep 027 - 07/16



SÉCURITÉ SOCIALE

**l'Assurance
Maladie**

GRAND EST